



CONSEIL DE TUTELLE

Vingt-sixième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 13 juin 1960,
à 15 h 5

NEW YORK

S O M M A I R E

	Page
<i>Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Tanganyika (suite) :</i>	
i) Rapports annuels de l'Autorité administrante pour les années 1958 et 1959;	
ii) Pétitions et communications soulevant des questions d'ordre général;	
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle de l'Afrique orientale (1960)	
Discussion générale (suite)	411

Président: M. Girolamo VITELLI (Italie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Australie, Belgique, Birmanie, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Tanganyika (suite):

- i) Rapports annuels de l'Autorité administrante pour les années 1958 et 1959 (T/1489, T/1525, T/1529, T/1541);
- ii) Pétitions et communications soulevant des questions d'ordre général (T/PET.2/L.13, T/COM.2/L.54 à 56);
- iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle de l'Afrique orientale (1960) [T/1532 et Add.1]

[Points 3, b, 4 et 5, b de l'ordre du jour]

Sur l'invitation du Président, M. Fletcher-Cooke et M. Chant, représentants spéciaux de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle du Tanganyika, prennent place à la table du Conseil.

DISCUSSION GENERALE (suite)

1. M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France) signale que sa délégation a été frappée par la première notation du rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle de l'Afrique orientale (1960) sur la situation politique au Tanganyika : "Ce qui caractérise principalement la situation politique

au Tanganyika, c'est la bonne volonté qui y règne, dans la paix et l'harmonie." (T/1532, par.39.) Une telle atmosphère sera un élément capital de l'évolution rapide et sans heurt du Territoire vers les fins du régime de tutelle. Il doit être porté au crédit de l'Autorité administrante et de la population du Territoire, qui ont fait preuve de bons sens et de compréhension réciproque. La délégation française souhaite sincèrement que les débats du Conseil de tutelle puissent se dérouler dans la même atmosphère.

2. Comme le souligne le rapport de la Mission (T/1532 et Add.1), le Territoire va se trouver sous peu "à une étape" de la cessation du régime de tutelle. La solution des principaux problèmes politiques et constitutionnels doit intervenir en septembre et octobre 1960; on se trouve donc actuellement dans une période d'attente et l'on ne peut encore se former d'opinion définitive sur l'avenir du Tanganyika. Mais, si l'on ne connaît pas encore toutes les modalités ni le rythme de l'évolution, on sait néanmoins déjà où va le Territoire. En septembre 1960 des élections auront lieu, et le 1er octobre un gouvernement représentatif sera institué. Le résultat des élections et la composition du gouvernement seront connus lorsque se réunira la quinzième session de l'Assemblée générale et les travaux de la Quatrième Commission présenteront à cet égard un intérêt nouveau.

3. Le représentant de la France rappelle les étapes intermédiaires qui ont jalonné ce cheminement du Territoire jusqu'au point où il en est. Dans quelques mois, le Tanganyika disposera d'une armature démocratique valable. On pourra dire peut-être que le Gouverneur, du fait qu'il conservera un droit de veto, aura la prééminence sur le nouveau ministre principal, mais la délégation française estime que le système est acceptable tant que le régime de tutelle dure et que le Gouvernement du Royaume-Uni conserve ses responsabilités générales à l'égard de la communauté internationale. En outre, l'expérience dans d'autres territoires montre que cette menace du veto est plus théorique que réelle et que, la bonne volonté et le bon sens aidant de part et d'autre, les problèmes sont réglés à l'amiable sans qu'il y ait besoin d'y recourir.

4. Il est un autre point qui paraît plus important à la délégation française, celui du suffrage universel. M. Kosciusko-Morizet ne veut pas paraître mettre en doute la parfaite honnêteté intellectuelle de la délégation du Royaume-Uni, et comprend quelles sont les responsabilités particulières du Royaume-Uni en Afrique orientale. Mais peut-être le mandat du comité, créé après les élections, aurait-il pu être étendu jusqu'à l'éventualité de l'institution du suffrage universel. La nouvelle équipe gouvernementale, dont on est assuré d'avance qu'elle sera dirigée par M. Nyerere, président de la Tanganyika African Union (TANU), et son parti, y aurait gagné en prestige et en autorité. De même, le représentant de la France

se demande pourquoi les conditions sont plus restrictives en matière d'éligibilité qu'en matière de capacité électorale. Toutefois, il ne s'agit là, en tout état de cause, que d'un état de choses transitoire. Le représentant de la France n'a pas l'intention de recommander une décision immédiate à l'Autorité administrante; un gouvernement responsable sera en place en octobre, doté des pouvoirs les plus larges, y compris celui de demander la levée de la tutelle. Il hâtera sans aucun doute dans le domaine du droit de vote l'adoption des décisions définitives. La Mission de visite a dit elle-même que les restrictions actuellement apportées au droit de vote n'affecteront pas sensiblement les résultats des élections. En outre, au cours du questionnaire, le Conseil a appris que le suffrage restreint créait plus de travail administratif que le suffrage universel. Il y aurait donc lieu d'introduire le suffrage universel puisqu'il semble correspondre aux vœux de la TANU, aux vœux de la Mission et aux vœux profonds de l'Autorité administrante, qui a tant fait dans le monde pour promouvoir la démocratie.

5. La délégation française a été fort intéressée par les déclarations que le Gouverneur du Tanganyika a faites l'année précédente et d'après lesquelles la parité de la représentation n'était pas considérée comme un élément permanent de la constitution du Tanganyika et le système à établir serait non racial plutôt que multiracial. La délégation française est heureuse de constater que ces déclarations sont désormais traduites dans les faits. Si certains sièges sont réservés à des représentants des minorités dans quelques circonscriptions, c'est à la suite d'un accord entre les dirigeants politiques et leurs représentants au sein du comité créé après les élections. Le représentant spécial a informé le Conseil qu'aucun électeur ne sera forcé de voter pour un siège réservé s'il ne le désire pas. D'ailleurs, le climat politique est si harmonieux que la répartition des candidatures aux sièges "libres" et "réservés" se fera par accord mutuel. Enfin, si le Gouverneur conserve la faculté de nommer les membres officiels du Conseil législatif, il ne fera de ce droit qu'un usage parcimonieux. Le représentant de la France formule donc simplement le souhait que le futur Gouvernement du Tanganyika comprenne l'importance du rôle respectif joué par les différentes communautés et demeure attentif à ce qu'aucune minorité ne soit moins bien traitée que le reste de la collectivité.

6. Dans le domaine de l'administration locale, la délégation française a été frappée par le développement des institutions urbaines. Elle a enregistré avec satisfaction le fait qu'un maire africain a été élu à Dar-es-Salam à la fin de 1959. Comme l'Autorité administrante en a parfaitement conscience, la situation est moins brillante dans les régions rurales, pour diverses raisons qui ont été expliquées au Conseil. En matière d'administration régionale et locale, le Tanganyika a constitué dès l'origine un cas d'espèce : dans beaucoup de régions, les autorités tribales traditionnelles qui auraient pu servir de cellule de base à un système d'autorités indigènes n'existent pas, et, dans certains cas, la population s'est opposée à l'organisation multiraciale au niveau local. Lorsque l'Autorité administrante a, plus récemment, essayé de créer des systèmes d'administration locale, elle s'est heurtée à une certaine hostilité des populations qui estimaient qu'il s'agissait là de fonctions traditionnellement africaines. La Mission de

visite déclare cependant que ces difficultés semblent avoir été surmontées et le représentant de la France souhaite avec elle que le futur gouvernement du Tanganyika s'efforce d'accélérer le développement d'institutions locales représentatives dans les régions rurales.

7. Comme le souligne la Mission de visite, les graves problèmes économiques et financiers du Territoire revêtent une importance toute particulière étant donné les progrès politiques réalisés sur le plan constitutionnel et la levée très prochaine de la tutelle. La délégation française a déjà fait observer, à propos de la Somalie sous administration italienne, que l'indépendance ne résout que fort peu de problèmes dans le domaine économique. Les chefs politiques tanganyikais ont pris conscience de la gravité de la situation et mènent une campagne de propagande intensive pour faire comprendre à la population la nécessité de déployer des efforts soutenus pour augmenter la production. En fait, l'économie du Territoire repose sur une base très étroite. C'est pourquoi les résultats obtenus au cours des 10 dernières années sont remarquables; pour ne citer que deux chiffres, le produit national brut a augmenté d'environ un quart au cours des six dernières années, et le volume des exportations a crû chaque année de plus de 6 pour 100. Il est également encourageant de relever dans le rapport de la Mission de visite que le secteur monétaire de l'économie ne cesse de se développer aux dépens du secteur dit de subsistance. De même, on doit se féliciter de ce que le taux de formation du capital privé demeure raisonnablement élevé, sans contradiction avec l'expansion constante d'une économie qui se diversifie toujours davantage. Le gouvernement voudra sans aucun doute renforcer cette tendance en favorisant par des mesures fiscales appropriées le développement de productions autres que celle du sisal. Il n'en reste pas moins que, même si les espoirs fondés sur l'extension de nouvelles cultures se réalisent et si les exportations de produits miniers continuent à progresser, le Territoire n'en est encore qu'au stade initial de son développement, comme il ressort nettement des rapports de l'Autorité administrante et de la Mission de visite. Il faudra investir des sommes considérables, notamment pour améliorer les communications, faciliter le transport du charbon et des phosphates, assurer l'approvisionnement en eau et développer l'agriculture.

8. Les recettes annuelles du Gouvernement du Tanganyika, non compris celles qui proviennent du Royaume-Uni, n'excèdent pas 21 millions de livres et le revenu monétaire par habitant n'atteint pas 12 livres, ce qui le place parmi les plus bas du monde. Les réserves en capital sont épuisées, d'après ce que dit la Mission de visite, et les possibilités d'augmenter les recettes sont très limitées. L'assistance ne peut venir que du Gouvernement du Royaume-Uni et de l'ONU. La question se pose donc de savoir dans quelle mesure et sous quelle forme les autorités du Royaume-Uni répondront à l'appel du Gouvernement du Tanganyika. Le Secrétaire d'Etat aux colonies du Royaume-Uni a donné à la Mission de visite une réponse encourageante à ce sujet. L'ONU, de son côté, devra faire face à ses responsabilités en ce domaine. Bien que sous-développé, le Tanganyika offre de grandes possibilités, ainsi que l'indiquent les résultats encourageants obtenus par l'Autorité administrante, notamment dans les domaines de la prospection minière, de l'agriculture et

de la commercialisation de certaines productions. Cependant, le problème de l'aide bilatérale et multilatérale, sous toutes ses formes, s'y pose de manière aiguë.

9. En ce qui concerne les problèmes concernant la santé publique, la délégation française a pris connaissance avec intérêt des commentaires faits par la Mission de visite, au chapitre III de son rapport, sur le mémoire que lui a remis le Ministre de la santé du Tanganyika. Là encore, une assistance internationale sera indispensable après l'indépendance, qu'il s'agisse de la formation du personnel médical, de l'amélioration des hôpitaux et des dispensaires existants ou de la construction de nouveaux établissements, de la lutte contre les grandes maladies, notamment la tuberculose. Il n'appartient pas au Conseil de formuler des recommandations précises en ce domaine; l'OMS saura prêter l'assistance désirable.

10. La délégation française s'est félicitée, l'an dernier, de la création d'un comité chargé de formuler des plans d'intégration des systèmes scolaires; le rapport de ce comité a été publié peu avant l'arrivée de la Mission de visite dans le Territoire. Les recommandations qu'il a formulées, à savoir que tout enfant devrait pouvoir entrer dans n'importe quelle école subventionnée par les pouvoirs publics à condition d'être capable d'y garder sa place, et que l'admission aux études secondaires se ferait à la suite d'un concours exigé de tous sans distinction de race, sont la preuve de la sincérité et des excellentes intentions de ses membres.

11. M. Kosciusko-Morizet rappelle qu'aux 1100ème et 1101ème séances il a été fait mention de l'affaire Jacob Kabigumila, qui s'est plaint qu'on lui ait refusé un passeport lui permettant d'aller faire des études en URSS. M. Kosciusko-Morizet estime que s'il faut être reconnaissant à tous les Etats qui offrent des bourses à des étudiants des Territoires sous tutelle, c'est à l'Autorité administrante ou au gouvernement du territoire intéressé qu'il appartient de décider à propos de chaque offre de bourse si elle correspond aux intérêts et aux besoins du territoire. La question de la délivrance d'un passeport à M. Kabigumila échappe à la compétence du Conseil de tutelle. Nul ne peut contester le droit souverain qu'a un Etat de délivrer ou non un passeport à l'un de ses ressortissants.

12. Pour conclure, M. Kosciusko-Morizet rend hommage à l'action patiente de l'Autorité administrante, qui a conduit le Territoire "à une étape" de l'indépendance. Dans quelques mois, c'est à la population elle-même que reviendra le soin de se gouverner et de préparer son avenir. Il espère qu'elle suivra toujours les seules voies de la démocratie.

13. M. SEARS (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que le rapport de la Mission de visite de 1960 représente une étude particulièrement importante de la situation qui règne au Tanganyika, puisqu'il s'agit probablement de la dernière mission périodique qui visitera le Territoire avant son accession à l'indépendance. Le Tanganyika est en fait, parvenu au seuil de l'indépendance. La Mission de visite elle-même a déclaré qu'avec l'instauration d'un gouvernement responsable, et avant la fin de 1960, le Territoire aura abordé les dernières étapes qui le séparent de l'indépendance. L'Autorité administrante a admis

que, le nouveau gouvernement une fois installé, le soin de fixer la date choisie pour l'accession à l'indépendance incombera principalement à des Africains. L'exercice d'un gouvernement responsable par les Tanganyikais n'aurait pas trouvé auprès de l'Autorité administrante un accueil aussi favorable si le nationalisme tanganyikais n'avait pas démontré qu'il était capable d'imposer une discipline à ses propres adhérents. Ce point de vue est confirmé par les paroles du Secrétaire d'Etat aux colonies; il a déclaré qu'il tenait à ce que le Tanganyika continue de pouvoir servir de modèle parmi les territoires en marche vers l'indépendance. La délégation des Etats-Unis attache aussi beaucoup d'importance aux termes dans lesquels est rédigée la conclusion finale de la Mission de visite, où il est dit que l'on peut s'attendre que l'Autorité administrante mettra au point, en consultation avec les représentants élus de la population, les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de l'indépendance. La délégation des Etats-Unis est donc persuadée que l'Autorité administrante appuiera la législation conduisant à l'indépendance que les dirigeants de la TANU envisagent actuellement.

14. Cela étant, la non-adoption, pour l'instant, du suffrage universel des adultes ne semble plus poser de problème fondamental. Il est presque certain qu'il sera institué par la prochaine Assemblée avant la fin de l'année. La délégation des Etats-Unis regrette néanmoins que l'on n'ait pas décidé d'adopter le suffrage universel des adultes pour les prochaines élections. S'il en avait été ainsi décidé, la TANU n'aurait pas été obligée de demander l'appui de la Mission de visite en vue de persuader l'Assemblée générale de ne pas considérer le suffrage restreint, auquel la nouvelle assemblée doit être élue, comme un obstacle dans la voie de l'indépendance. La délégation des Etats-Unis est d'accord avec la TANU pour estimer qu'il ne serait ni nécessaire ni opportun et par conséquent superfétatoire d'organiser d'autres élections après celles de septembre et avant l'accession à l'indépendance. La TANU s'est acquise la réputation d'être un miroir si fidèle de la pensée politique valable qu'il est à peine concevable que l'indépendance soit retardée en raison d'une insuffisance du système de suffrage dont elle n'est pas responsable. Au Tanganyika, le climat politique est tel que la délégation des Etats-Unis est persuadée que toute proposition présentée à l'Assemblée générale au nom de la TANU est assurée d'être examinée de façon favorable.

15. La situation économique et financière est moins encourageante, mais M. Nyerere a rendu un grand service à son peuple en persuadant sir Ernest Vasey de se charger de la direction des affaires financières du Tanganyika. Il est peu d'hommes au monde, si tant est qu'il y en ait, qui comprennent mieux que sir Ernest Vasey les problèmes et les possibilités de l'économie de l'Afrique orientale. Ce territoire n'est pas un pays riche et il aura besoin d'une aide extérieure considérable si l'on veut maintenir le rythme actuel de développement économique ainsi que les services dont bénéficie actuellement la population. La délégation des Etats-Unis s'accorde à penser avec la Mission de visite que les Nations Unies ont le devoir d'aider sans relâche à résoudre les problèmes économiques liés à l'indépendance du Tanganyika. Les Etats-Unis ont appuyé les résolutions de l'ONU demandant que des contributions volontaires additionnelles soient versées au Pro-

gramme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial; ils se sont associés à d'autres nations pour demander au Secrétaire général de préparer un rapport sur les possibilités futures de coopération internationale en faveur des pays nouvellement indépendants. M. Sears espère que le Tanganyika bénéficiera des effets des mesures internationales qui suivront.

16. La Mission a été profondément frappée par la propagande intensive qu'a faite la TANU afin de faire comprendre à la population la nécessité de fournir un effort soutenu pour augmenter la production économique. A cet égard, M. Sears rappelle une réunion de plein air organisée par la TANU à Dar-es-Salam et au cours de laquelle M. Nyerere a fait prononcer à 30.000 personnes le mot d'ordre "liberté et travail". La discipline qui régnait à cette réunion était remarquable et la présence de la police n'a pas été nécessaire. Un tel fait souligne l'harmonieuse atmosphère qui règne au Tanganyika et témoigne de l'esprit de compréhension et de coopération qui existe entre l'Administration et la TANU. Un tel climat politique devrait, s'il reçoit la publicité voulue, contribuer à attirer les investissements étrangers. L'œuvre accomplie au Tanganyika, estime M. Sears, est si remarquable que sa juste valeur sera bientôt reconnue par le monde entier.

17. M. KIANG (Chine) fait observer que le Tanganyika a réalisé des progrès très rapides au cours de ces dernières années grâce au développement d'une conscience politique à orientation nationale, comprise et acceptée par l'Autorité administrante. En présentant à la 1100^{ème} séance, l'excellent et instructif rapport de la Mission de visite, son président a déclaré que l'un des éléments les plus significatifs de la situation politique au Tanganyika était l'atmosphère de bonne volonté qui règne dans le Territoire. Cette atmosphère est due non seulement aux élections de 1958 et de 1959, mais aussi à des éléments tels que la mémorable déclaration faite par le Gouverneur en octobre 1958 et à la direction habile et clairvoyante de M. Nyerere dont les qualités d'homme d'Etat laissent bien augurer du développement pacifique et ordonné du pays.

18. Au niveau du gouvernement central, l'Autorité administrante a franchi une étape décisive dans la direction de la pleine indépendance pour le Territoire en acceptant de reconstituer le gouvernement à l'aide d'une majorité d'élus non fonctionnaires après les élections. M. Kiang est persuadé que l'Autorité administrante, ainsi que l'a suggéré la Mission de visite, tiendra pleinement compte des espoirs exprimés et des réserves formulées par M. Nyerere.

19. En ce qui concerne la composition du Conseil législatif, M. Kiang, reprenant les déclarations faites par sa délégation lors des séances consacrées aux questions, exprime à nouveau l'espoir que, si les 21 membres qui occupent des sièges réservés se montrent capables de représenter convenablement les intérêts des collectivités minoritaires, le Gouverneur ne jugera pas nécessaire d'user de son pouvoir discrétionnaire pour désigner d'autres membres non fonctionnaires.

20. M. Kiang note avec satisfaction que le Comité constitué à l'issue des élections a recommandé de supprimer les conditions actuellement exigées pour

le vote en matière de niveau d'instruction et de revenu. Comme l'a fait remarquer la Mission de visite, subordonner le droit de vote au versement d'un impôt personnel équivaldrait à pratiquer une discrimination contre les femmes. Comme la Mission de visite, M. Kiang regrette que l'Autorité administrante ait décidé de ne pas instituer le suffrage universel des adultes lors des prochaines élections, d'autant que la TANU, qui jouit de la confiance massive de la population, s'est prononcée en sa faveur.

21. Grâce à la Local Government Election (Urban Areas) Ordinance de 1956, l'évolution de l'administration locale est satisfaisante dans les villes, mais la majorité de la population vit encore à la campagne, où l'administration locale n'existe qu'à l'état rudimentaire. Comme la stabilité future du pays dépendra dans une large mesure du bon fonctionnement de l'administration locale, le Conseil peut à bon droit s'inquiéter qu'on n'ait pas encore arrêté de politique d'ensemble pour le développement de l'administration locale dans les zones rurales. Le représentant spécial a indiqué que la mise au point d'une telle politique constituerait l'un des problèmes auxquels le nouveau gouvernement devra faire face après les élections générales; M. Kiang espère que ce problème recevra toute l'attention qu'il mérite.

22. Comme d'autres Etats qui vont accéder à l'indépendance, le Tanganyika devra mener à bien la tâche difficile qui consiste à remplacer les fonctionnaires venus de l'extérieur par des personnes recrutées sur place. Heureusement M. Nyerere reconnaît qu'il faudra continuer pendant un certain temps à utiliser les services de fonctionnaires d'outre-mer. La décision de nommer auprès du Ministre principal un fonctionnaire supérieur chargé de superviser le programme de formation des fonctionnaires est une initiative louable. M. Kiang approuve sans réserve les observations de la Mission de visite sur la fonction publique et rappelle à ce propos qu'à la quatorzième session de l'Assemblée générale, il a souligné devant la Quatrième Commission (945^{ème} séance) que l'Autorité administrante devrait envoyer au Tanganyika des techniciens et des économistes experts pour former des Tanganyikais dans leur spécialité.

23. A mesure que le Territoire progressera vers l'indépendance, il aura besoin d'une aide économique et technique supplémentaire. La délégation chinoise a entendu avec satisfaction le représentant du Royaume-Uni déclarer que son gouvernement ferait tout ce qui est en son pouvoir pour aider le Tanganyika à poursuivre son développement dans le domaine économique et social et dans celui de l'enseignement après son accession à l'indépendance. Elle est heureuse que l'Autorité administrante soit favorable à la nomination d'un représentant de l'assistance technique des Nations Unies qui résiderait à Dar-es-Salam et coordonnerait les demandes d'assistance technique, comme l'a suggéré la TANU. Elle note également avec intérêt la création d'un comité du Conseil des ministres chargé d'étudier la préparation d'un plan triennal de développement à la lumière du prochain rapport de la mission que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement enverra dans le Territoire. La proposition tendant à fonder une société pour le développement du Tanganyika est excellente et M. Kiang espère que cette société jouera un rôle important dans le développement économique intégré du pays.

24. Comme l'agriculture continuera pendant longtemps à être le secteur le plus important de l'économie du Tanganyika, M. Kiang tient à mentionner quelques-unes des importantes questions qu'a étudiées le Comité du développement de l'économie rurale dans les territoires sous tutelle et qui devraient être examinées avec une attention spéciale par l'Autorité administrante et le futur gouvernement tanganyikais. Tout d'abord, si l'on veut mettre pleinement en valeur les ressources agricoles du Territoire, il faut entreprendre une enquête pédologique complète. Ensuite, il est indispensable de faire des plans pour l'amélioration des communications, de l'approvisionnement en eau et de l'irrigation pour pouvoir exploiter de nouvelles terres; M. Kiang estime, comme la Mission de visite, qu'il faudrait, partout où cela est possible, stimuler et organiser les efforts collectifs dans ce sens. En troisième lieu, pour développer l'agriculture africaine, il faudrait non seulement étendre les zones cultivées, mais encore augmenter la production par unité de surface; aussi M. Kiang est-il heureux d'apprendre qu'on va étoffer les services de vulgarisation agricole renforcés pour enseigner à la population à utiliser de meilleures méthodes de culture. Enfin, M. Kiang espère que le nouveau gouvernement prendra des mesures pour donner effet aux propositions de l'Autorité administrante tendant à convertir le système de propriété collective en un système de propriété individuelle; comme ce gouvernement sera composé en majorité d'Africains, on peut penser que, dans l'intérêt du développement agricole rapide du Territoire, il saura faire accepter cette politique par les cultivateurs africains. M. Kiang note avec satisfaction que les craintes conçues par les habitants autochtones au sujet de l'aliénation des terres ont été considérablement apaisées par la politique prudente suivie depuis quelques années par l'Autorité administrante et que la superficie des terres aliénées en 1959 a été plus faible que pendant n'importe quelle autre année de la période de tutelle. Il espère que si, à l'avenir, certains plans de développement exigent des aliénations de terres pour la réalisation de projets que les Tanganyikais seraient incapables d'entreprendre eux-mêmes, le gouvernement adoptera une attitude positive en la matière.

25. La délégation chinoise est heureuse de constater que le mouvement syndical a eu un essor rapide depuis quelques années et elle espère que la formation de fonctionnaires syndicaux permettra d'améliorer la direction. Etant donné que le niveau extrêmement bas des salaires actuels ne peut qu'être néfaste à la productivité et à la stabilité de la main-d'œuvre, il serait souhaitable de relever le plus rapidement possible le salaire minimum légal.

26. Dans le domaine de la santé publique, l'Autorité administrante s'est heurtée à des difficultés énormes, mais elle est parvenue à améliorer considérablement la situation sanitaire pendant les deux années envisagées. Il faut espérer qu'on encouragera les collectivités locales à s'intéresser à l'éducation sanitaire.

27. A mesure que la date de l'indépendance se rapproche, le développement de l'enseignement prend une importance toujours plus grande. M. Kiang espère que le goulot d'étranglement qui existe actuellement au niveau de l'enseignement secondaire disparaîtra bientôt et il est heureux d'entendre que le collège universitaire qu'on envisage de créer au Tanganyika sera ouvert dans les années à venir.

28. La délégation chinoise croit comprendre que la TANU désire que les prochaines élections générales soient considérées comme une sorte de plébiscite sur la question de l'indépendance, et que l'Autorité administrante est disposée à consulter les dirigeants tanganyikais après les élections sur les prochaines mesures à prendre. Les Nations Unies font toute confiance à M. Nyerere sur ce point et M. Kiang espère que la population du Tanganyika sera d'accord avec son chef sur la meilleure façon de servir les intérêts du Tanganyika. Il ne fait pas de doute que le gouvernement issu des prochaines élections accordera toute l'attention voulue aux tâches urgentes que sont l'élaboration d'une constitution et la préparation d'une loi sur la citoyenneté avant l'accession à l'indépendance.

29. M. SALAMANCA (Bolivie) dit que la population du Territoire sous tutelle a témoigné d'une grande sagesse politique et que la politique d'évolution pacifique suivie par le parti majoritaire fait de celui-ci une exception parmi les mouvements nationalistes d'Afrique, ce qui impose à l'Autorité administrante des obligations toutes particulières. Le programme politique qui a été accepté par ce parti facilitera la coopération entre l'Autorité administrante et la population. C'est un fait remarquable que les forces politiques qui se sont manifestées au Tanganyika aient réussi à unir la population des villes et des campagnes malgré l'insuffisance des communications et la grande diversité du Territoire. L'évolution constitutionnelle et politique du Tanganyika est donc extrêmement satisfaisante. Cependant, la mise en œuvre du programme politique dépendra dans une certaine mesure non seulement de facteurs politiques, mais aussi de facteurs économiques. Le plan de développement économique envisagé sera de la plus haute importance et M. Salamanca espère qu'on ne laissera pas la réalisation de ce plan prendre du retard par rapport à l'exécution du programme politique. Les obligations de l'Autorité administrante à cet égard sont aussi importantes que dans n'importe quel autre domaine.

30. L'un des plus graves problèmes économiques qui se posent dans le Territoire est celui du régime foncier. Le système actuel est inutilement compliqué; il est indispensable de promulguer une loi uniforme, claire et complète si l'on veut exploiter pleinement les ressources agricoles du Territoire. Outre les problèmes fonciers mentionnés dans le rapport de la Mission de visite, il est un détail qui inquiète singulièrement la délégation bolivienne, à savoir l'autorisation verbale d'occupation accordée par le Gouverneur de qui dépendent toutes les terres du Tanganyika. M. Salamanca ignore comment ce droit du Gouverneur pourra être transmis au nouveau gouvernement, mais il constituerait, à son avis, un héritage tout à fait indésirable. Il faudrait trouver une solution juridique qui mettrait fin à la confusion actuelle.

31. Il est également important de trouver les moyens nécessaires pour procéder à une étude préliminaire des ressources minérales du Territoire. Le Conseil ne devrait pas se faire d'illusions sur la coopération internationale qui pourrait être obtenue dans ce domaine, car en pareil cas on ne saurait faire endosser à la collectivité internationale les obligations que les puissances coloniales et les autorités administrantes n'ont pas remplies. Le Gouvernement du Royaume-

Uni devrait donc prendre sur lui de fournir l'essentiel de l'assistance économique et technique dont le Tanganyika aura besoin. Cette assistance comprendrait une aide financière permettant de venir à bout des problèmes soulevés par l'insuffisance des écoles secondaires et par la nécessité de former d'urgence du personnel administratif.

32. Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la santé publique, mais le rapport de la Mission de visite et les observations de l'Organisation mondiale de la santé (T/1541) montrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre les maladies endémiques.

33. Il apparaît maintenant qu'après les prochaines élections, l'Autorité administrante et les dirigeants élus tanganyikais se consulteront pour fixer la date d'expiration de l'Accord de tutelle. Comme une décision interviendra sans doute avant la fin de la session suivante de l'Assemblée générale, il serait peut-être bon d'inviter M. Nyerere à assister à cette session en qualité de membre de la délégation du Royaume-Uni.

34. En conclusion, M. Salamanca tient à féliciter la Mission de visite de la qualité de son rapport et à indiquer qu'il en approuve presque toutes les conclusions.

35. M. BAL (Belgique) fait observer que, depuis le débat consacré au Tanganyika par le Conseil de tutelle l'année précédente, de profondes réformes politiques et constitutionnelles ont été prévues pour le Territoire. Dans quelques mois, il se verra doté, avec ses nouveaux organes législatif et exécutif, de deux éléments fondamentaux de la démocratie parlementaire et, sans nul doute, il se trouvera bientôt devant le problème de la fin du régime de tutelle.

36. Les méthodes sages et bienfaisantes suivies par l'Autorité administrante pour transformer les institutions politiques et administratives du Tanganyika révèlent son souci d'assurer au Territoire un progrès constant et rapide et sa ferme détermination d'éviter les heurts qu'une transition trop brusque risquerait d'entraîner. La décision de réserver plusieurs sièges aux minorités ethniques du Tanganyika à l'Assemblée législative montre que l'Autorité administrante a le désir légitime de donner à ces groupes des moyens d'expression correspondant au rôle important qu'ils jouent dans le développement du Territoire. La délégation belge est sûre que la décision prise par l'Autorité administrante de ne pas instituer le suffrage universel au stade actuel tient aux données particulières de la situation dans le Territoire et elle comprend les raisons pour lesquelles il a été décidé de faire siéger quelques fonctionnaires au futur Conseil des ministres du Territoire.

37. M. Bal rend hommage aux efforts déployés par l'Autorité administrante pour que le Tanganyika ait un corps de fonctionnaires capables et désireux d'assurer la continuité de l'administration au moment où le Territoire subit les transformations politiques les plus profondes. La délégation belge accueille favorablement la création de la commission spéciale chargée d'examiner les conditions d'emploi du personnel d'outre-mer qui exerce ses fonctions dans le Territoire. Les efforts de l'Autorité administrante en vue de développer l'enseignement secondaire et de former des fonctionnaires autochtones qui pourront

accéder aux postes supérieurs sont également dignes d'éloges.

38. En ce qui concerne la situation économique, M. Bal comprend les difficultés que l'Autorité administrante rencontre en cherchant, avec les ressources très limitées dont elle dispose, à assurer le développement rapide du Territoire. Il félicite l'Autorité administrante d'avoir offert de continuer à aider le Tanganyika et il considère comme logiques les appels pressants lancés en faveur d'une aide financière et technique, étrangère et internationale. Les résultats que l'Autorité administrante a obtenus dans l'agriculture, l'industrie, le commerce et la santé publique malgré le manque de ressources sont encourageants.

39. M. Bal espère fermement que le présent rythme du développement sera maintenu et même accéléré et ce en raison de deux facteurs également importants. Tout d'abord, le Territoire peut compter sur des dirigeants politiques autochtones dont chacun reconnaît le réalisme, la modération et le sens des responsabilités. Les débats du Conseil ont montré une fois de plus que la coopération spontanée et généreuse de la population autochtone avec l'Autorité administrante est indispensable au succès de l'œuvre entreprise. Quant à la deuxième garantie, elle est donnée par la politique dynamique de l'Autorité administrante.

40. Aussi la délégation belge est-elle convaincue que les consultations qui auront lieu entre les représentants de l'Autorité administrante et le premier gouvernement responsable du Tanganyika renforceront la collaboration harmonieuse existant actuellement dans le Territoire et permettront de mettre fin au régime de tutelle dans les meilleures conditions possibles.

41. M. LOUTFI (République arabe unie) déclare que le facteur le plus important de la situation politique du Territoire tient au respect des aspirations librement exprimées des populations intéressées, conformément au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les mesures politiques progressistes qui ont été prises au Tanganyika au cours de l'année écoulée ont contribué à créer un climat de calme dans le Territoire et les dissensions qui s'étaient produites entre le gouvernement et les nationalistes africains avant les élections de 1958 ont presque entièrement disparu.

42. La réforme la plus importante annoncée par le Gouverneur du Tanganyika en décembre 1959 est la décision d'organiser de nouvelles élections législatives sur une base plus large, mais le fait qu'un revenu minimum est exigé pour l'inscription sur les listes électorales constitue encore une restriction. La délégation de la République arabe unie ne peut qu'être d'accord avec la TANU quand celle-ci demande que les prochaines élections aient lieu au suffrage universel et que la création de sièges réservés aux minorités soit considérée seulement comme une mesure temporaire. Toutefois, ces deux problèmes ont un caractère transitoire et la TANU pourra modifier les dispositions de la loi électorale si elle obtient la majorité aux prochaines élections. De plus, le système qui sera appliqué dans la prochaine consultation électorale ne changera pas les résultats.

43. En indiquant qu'il était dans l'ensemble satisfait des réformes annoncées par le Gouverneur, M. Nyerere a fait certaines réserves en ce qui con-

cerne le maintien du Gouverneur au Conseil des ministres, car une crise constitutionnelle risque de se produire si le Gouverneur insiste sur telle ou telle question. Il est évident que les nouvelles mesures ne satisfont pas les aspirations des habitants autochtones et qu'elles ne représentent pas le stade final de l'évolution constitutionnelle qui précédera l'autonomie ou l'indépendance. Ce stade ne sera atteint que lorsque le Gouverneur et les membres fonctionnaires du Conseil des ministres cesseront de participer aux délibérations du Conseil et lorsqu'un premier ministre présidera le cabinet. La délégation de la République arabe unie regrette que l'Autorité administrante n'ait pas pris en considération les sages observations de M. Nyerere, mais elle a pris note de la déclaration du représentant spécial selon laquelle le Gouverneur ne désignera qu'un très petit nombre de membres du Conseil législatif.

44. D'après le rapport de la Mission de visite, la TANU a l'intention, aux élections de septembre, de demander à la population du Tanganyika de lui donner mandat de réclamer l'indépendance sans nouvelles élections. L'Autorité administrante sera donc probablement saisie par le Conseil législatif d'une motion tendant à mettre fin au régime de tutelle. La délégation de la République arabe unie est persuadée que le Gouvernement du Royaume-Uni accueillera cette motion avec sympathie et prendra les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. M. Loutfi est persuadé que, lorsque la Quatrième Commission examinera la question du Tanganyika à la session suivante de l'Assemblée générale, l'Autorité administrante fournira des renseignements sur l'évolution politique du Territoire et sur tout accord intervenu avec le nouveau gouvernement du Tanganyika sur la levée de la tutelle.

45. La situation économique et sociale et celle de l'enseignement ne sont pas satisfaisantes, mais la délégation de la République arabe unie est convaincue que le gouvernement responsable du Tanganyika, avec le concours du Conseil législatif, se penchera sur les problèmes qui se posent au Territoire et fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux besoins de la population et améliorer l'enseignement et les services sociaux.

46. Le Tanganyika est en présence des mêmes problèmes que beaucoup de pays sous-développés. Le

rapport que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement publiera bientôt permettra d'examiner par le détail les besoins du Tanganyika et l'une des premières tâches du nouveau gouvernement sera d'élaborer un nouveau plan de développement pour le Territoire. La question complexe du régime foncier est également de celles que le nouveau gouvernement devra résoudre.

47. Le problème principal est le problème financier. Le budget du Territoire ne s'élève qu'à 22 millions de livres et les dirigeants du pays seront obligés de se tourner vers la communauté mondiale pour obtenir une aide financière et technique. La Mission de visite s'est déclarée persuadée que, dans le cadre de l'ONU comme en dehors de l'Organisation, la nécessité d'organiser une aide financière multilatérale en faveur des pays d'Afrique qui accèdent à l'indépendance sera de plus en plus reconnue et que le Tanganyika sera l'un des bénéficiaires.

48. Les mêmes difficultés se rencontrent dans le domaine social et dans celui de l'enseignement. La délégation de la République arabe unie tient à souligner combien il est important de développer l'enseignement secondaire étant donné que le Tanganyika aura besoin de fonctionnaires africains capables de remplacer les fonctionnaires européens qui quitteront le Territoire au cours des années à venir. La Mission de visite a recommandé dans le domaine de l'enseignement un "programme de choc" qui exigera une collaboration entre l'Autorité administrante et l'Organisation des Nations Unies. La présence au Tanganyika d'un représentant de l'assistance technique des Nations Unies sera fort utile à cet égard.

49. La délégation de la République arabe unie a noté avec satisfaction les propos du représentant du Royaume-Uni lorsque celui-ci a déclaré que l'Autorité administrante continuerait à fournir une aide au Gouvernement du Tanganyika pour le développement économique, social et culturel du Territoire et qu'elle coopérerait à cette fin avec les institutions spécialisées. M. Loutfi espère qu'une fois réalisées ses aspirations légitimes, la Tanganyika prendra bientôt place parmi les membres de la communauté internationale.

La séance est levée à 16 h 40.